

#### INTRODUCTION

#### Cette fiche s'adresse aux équipes EAF et plus particulièrement à :

Club Med Seychelles souhaitant importer des produits aux Seychelles => Acheteurs, Logisticien Approvisionneurs ou RSA, Local Sales Manager, Room Division Manager...

**Directions** souhaitant exporter des produits aux Seychelles => Achats & Logistique, Construction, Technique, Marketing, Boutique, Produits & Services, UDT....

#### Cette fiche permet de :

Planifier et sécuriser les futurs imports / exports de produits en respectant les délais (fournisseurs, transport, formalités douanières) et la réglementation douanière et sanitaire seychelloise.

### Cette fiche ne permet pas de :

Pallier les urgences suite au manque d'anticipation et au non-respect des procédures export et import.

## Cette fiche doit être utilisée dès que :

- Un chantier de construction ou de rénovation est lancé.
- Un nouveau produit va être mis en place => Ex : Cadeaux GM, Kit sanitaire GO ....
- Une idée de nouveau concept émerge => Ex : Kit scénarisation, Amazing Family, Projet Mini Club, ...
- Un Appel d'Offres EAF, Monde => Ex. Tenues GO, Matelas, Linge de maison, Vaisselle....

En bref, dès qu'une exportation ou une importation est envisagée

#### Une équipe à votre service :

<u>pascale.herlin@clubmed.com</u> – CSP Supply Chain Lyon: Réglementation douanière en général et plus particulièrement la Douane française et UE, cotation transport et chiffrage cout complet....+ réglementation douanière seychelloise, blocage douane aux Seychelles ....

<u>Seycstap01@clubmed.com</u> – Stock & Supply Manager : Saisie des besoins en consultation avec les RDS + relation avec transitaire et transporteur local

<u>Seycnafi01@clubmed.com</u> – Financial Manager (Kishan Mojhoa): Validation des besoins, paiement des factures commandes et des factures du transitaire et transporteur local + relation avec transitaire et transporteur local <u>jane.revel@clubmed.com</u> - Responsable Opérationnel Hygiène et Sécurité EAF: pour savoir si les CLUB MED sont autorisés à utiliser les produits pharmaceutiques et sanitaires.

<u>Camille.salle@clubmed.com</u> – Achats Seychelles : Achat local lorsqu'il n'est pas possible d'importer un produit aux Seychelles

#### **REGLES A RESPECTER**

- 1. Chaque exportation vers les Seychelles doit être validée par Pascale Herlin (logisticienne import/export) afin d'éviter les blocages éventuels en douane
- 2. Toute exportation doit impérativement être accompagnée de :

la facture commerciale avec la désignation des produits,
la composition (coton, bois, plastique),
le prix unitaire HT de chaque article,

- ☐ l'origine de fabrication (à ne pas confondre avec la Provenance),
- et si nécessaire les fiches techniques
- 3. Validez les points qui pourraient altérer les délais : création du fournisseur dans la base, création du produit (commande ouverte), paiement avant livraison...
- 4. Les produits dits dangereux pour le transport doivent être achetés localement.

**Attention :** si les produits ne se trouvent pas aux Seychelles, demandez au fournisseur de gérer le transport car CLUB MED ne prend pas la responsabilité de transporter ce type de produits.

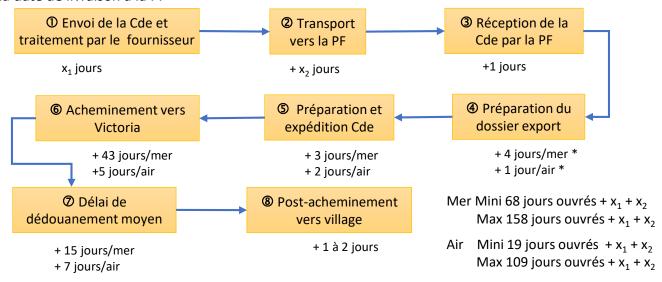


## DELAI AU DEPART DE LA PLATEFORME (PF) LYONNAISE

68 jours en maritime avec un départ toutes les 4 semaines.

19 jours en aérien en cas de besoin

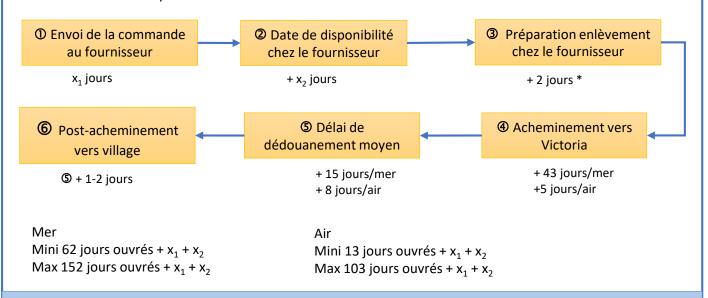
A ces 68 jours ou 19 jours , il faut ajouter le délai du fournisseur de la réception de la commande (Cde) à la date de livraison à la PF



- \* En cas de demande d'autorisation d'importation, le délai pour l'obtenir est d'environ 3 mois
- Bien penser au délai (traitement administratif, paiement en avance, préparation des papiers... et éventuels incidents de parcours liés aux fournisseurs.)

## **DELAI AU DEPART D'UN FOURNISSEUR (ENLEVEMENT USINE)**

Le délai de livraison dépend du lieu d'enlèvement.



<sup>\*</sup> Préparation enlèvement 2 jours sous réserves qu'il y ait tous les autorisations et documents requis et qu'il n'y ait pas de demande d'autorisation à effectuer. Le délai pour l'obtenir est d'environ 3 mois



#### **BON A SAVOIR**

Les besoins doivent être saisis en fonction du planning de chargement : planning de chargement Seychelles

Les factures impayées sont gérées par les Directions Comptables

Les problèmes informatiques sont à envoyer au 3950 afin d'être résolus

<u>L'accord UE-AfOA</u> permet d'avoir une réduction des droits de douane sur les produits fabriqués en UE

### **PRODUITS INTERDITS**

Armes à feu en jouet

Gaz CFC (présent dans certains réfrigérateurs et congélateurs)

Matériel pornographique ou indécent

Sacs plastiques

Textile et vêtements imprimés jungle, militaire, camouflage

Vehicules avec volant à gauche

#### **PRODUITS RESTREINTS**

Ils nécessitent une demande d'autorisation d'importation auprès des différents ministères, bureaux, compétents. Le délai pour obtenir l'autorisation est d'environ 3 mois

La liste de ces produits se trouve sur l'annexe : Produits interdits et restreints à l'importation aux Seychelles

### **COUT DE TRANSPORT (estimatif car actuellement les prix sont fluctuants)**

Maritime => mode de transport prioritaire. Incoterm : CIP VICTORIA

Au départ de la plateforme lyonnaise (au départ du fournisseur cela dépend du lieu d'implantation de leur entrepôt) => minimum 6 palettes. Pas de groupage possible

Container 20' dry (11 palettes 80x120) : 3 665€

Container 40' (25 palettes 80x120) : 4 940€

Container reefer à la demande car enlèvement directement chez le fournisseur

1 20' (10 palettes): 5 510€ pour un enlèvement de Champagne à Epernay

1 40 (20 palettes):

Aérien => mode de transport en cas de réelle urgence (c'est-à-dire mise en péril le fonctionnement du village).

Incoterm: CIP VICTORIA. En cas d'envoi par 1 expressiste l'Incoterm est DAP VICTORIA

Tarif au coup par coup car il faut obligatoirement le nombre de colis avec les dimensions (LxlxH) et le poids => le tarif est calculé sur le rapport poids/volume 1 tonne = 6m3



La hauteur des palettes ne doit pas dépasser 1m60 de hauteur car il n'y a pas de fret CARGO

### Exemple de tarif moyen :

1 carton de 27,25kg : 290€ - 1 palette de 535kg : 2 930€

#### **FRAIS LOCAUX**

En France: 32€ la déclaration

## **Aux Seychelles**

### MAHE SHIPPING:

formalités douanières Cf. contrat page 6

MARINE CARGO & SERVICES (GROUPE MASON'S TRAVEL):

cout de transport entre Victoria et Ste Anne : Cf. contrat page 6



## **PROCEDURE EXPORT pour les logisticiens**

Avant validation de l'expédition que ce soit au départ de la plateforme lyonnaise ou du fournisseur

- 1. Vérifier que la composition et l'origine de fabrication sont mentionnées sur les factures ainsi que le montant de la facture.
- 2. pas de valeur à 0 même s'il s'agit d'échantillons ou de gratuités



En cas de litige au cours du transport (vol, perte, casse), il ne sera pas possible d'obtenir un remboursement de la part de l'assurance.

- 3. Pour les départs de la plateforme : mettre en notify le transitaire sur « SPEED » : MAHESHIP
- 4. Ajouter le TIN NUMBER et la phrase suivante afin de bénéficier de l'accord UE/AfOA (pas d'EUR1) TIN NUMBER : 501966554.

The exporter of the products covered by this document (customs authorization No REX : FR-EXP-2020-0009213) declares that, except where otherwise clearly indicated, these products are of European Union preferential origin.

<u>Cette mention est présaisie dans SPEED</u> au niveau des "clauses particulières" => à sélectionner au niveau de "l'ascenseur"

## Après la validation du dossier d'expédition et des documents

- 1. Envoyer la demande d'enlèvement au transporteur et mettre en copie le transitaire et le RSA (contacts ci-après) :
  - + la plateforme pour les départs de la plateforme
  - + le fournisseur pour les départs du fournisseur
- 2. Envoyer les documents (ci-dessous) au transporteur et mettre copie transitaire français et le RSA selon le lieu d'enlèvement :
  - Enlèvement à la plateforme : dès que le dossier d'expédition est préparé, envoyer factures, bordereau d'expédition et liste de colisage
  - Enlèvement chez le fournisseur : le jour de l'enlèvement, le logisticien ou le fournisseur envoie la facture avec la liste de colisage

### A réception des documents de transport

Envoyer au transitaire seychellois, copie RSA, RFI, Daniel Guimaraes et Ludivine Calvez (lorsqu'il y a des commandes Boutiques) les documents suivants :

- 1. Les documents Club Med (bordereau d'expédition, liste de colisage et factures)
- 2. Le B/L (Bill of Lading) pour le maritime et la AWB (Air Way Bill) pour l'aérien
- 3. La facture du transport pour les envois maritimes
- 4. Les fiches techniques
- 5. ....

Cas particulier des malles : Envoyer en plus des documents Club Med, l'inventaire des malles, copie passeport + permis de travail du GO

Pas d'envoi en carnet ATA car les GO restent plus d'un an affectés aux Seychelles



#### CONTACTS ET ADRESSES PRESTATAIRES

## Plateforme:

Bolloré Solutions Logistiques, Quai Porte 33, 9 – 11, rue de la fonderie, 69740 Genas-France.

Contacts: nicolas.faillant@bollore.com, Tél: 06 34 32 09 97

matthieu.vallet@bollore.com et marlene.bernard@bollore.com , Tél: 04 74 66 77 50/51

## **Transporteur:**

#### Maritime

BOLLORE LOGISTICS LE HAVRE, Parc Logistique de Normandie, Oudalle, BP112, 76051 Le Havre Cedex.

Contact: nathalie.tetrel@bollore.com et leh.cm@bollore.com tél: +33 2 32 74 78 55

#### Aérien

BOLLORE LOGISTICS Cargoport - Aérotech - 310 rue de Norvège, 69125 Lyon Saint Exupéry - France.

Contact: alexandre.giraudbilloud@bollore.com tél: +33 4 37 23 84 41

### **Transitaire France:**

Bolloré Logistics, 310 rue de Norvège, 69125 Lyon Saint Exupéry – France.

Contacts : Carole Legrosdidier, Tél : 04 37 23 84 65 et Yves Crozier, tél : 04 37 23 84 64 Adresse mail générique : <a href="mailto:lys.clubmed@bollore.com">lys.clubmed@bollore.com</a>

## **Transitaire Seychelles:**

MAHE SHIPPING COMPANY LIMITED, PO BOX 336, Laurier Avenue, Victoria – Mahe – Seychelles Contact: Ms. Shirley Thiroomooldy, <a href="mailto:cbomgr@maheship.sc">cbomgr@maheship.sc</a> copie <a href="mailto:andyg@maheship.sc">andyg@maheship.sc</a> et <a href="mailto:prealerts@maheship.sc">prealerts@maheship.sc</a>

## **DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

- 1. PLANNING DE CHARGEMENT : Planning de chargement
- 2. DOUANE:
  - Produits interdits et restreints à l'importation : <u>Produits interdits et restreints</u>
- 3. TARIF:
  - MAHE SHIPPING pour les formalités douanières (page 6): Agreement SVV MAHE SHIPPING
  - MARINE CARGO & SERVICES pour les transport local (page 6): MARINE CARGO agreement
- 4. CONDITIONS DE COMMANDE ET DE LIVRAISON A LA PLATEFORME LYONNAISE :
  - En français : Conditions de commande et de livraison
  - En anglais : Ordering and delivery conditions